



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE**

*DÉLIBÉRATION N°2019.10.07/705*

**Reprise de l'excédent de fonctionnement  
de l'exercice 2018**

*. Budget annexe environnement et cadre de vie*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

**7<sup>ème</sup> séance de l'année 2019**

**Mercredi 23 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 23 octobre, à 10 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Éric JALTON*, président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 17 octobre 2019.

Présents : 28		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CÉLIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers communautaires - Membres du bureau		
M. Fabert	MICHÉLY	
Mme Corinne	PÉTRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBÉRI	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres conseillers communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LÉRÉMON	
M. Maurice	LORQUIN	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 2
<u>Vice-présidentes :</u> Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12 <sup>ème</sup> Vice-présidente) <i>Procuration à M. Georges DAUBIN</i> Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12 <sup>ème</sup> Vice-présidente) <i>Procuration à Mme Nadiyah SURVILLE-PÉRAFIDE</i>

Excusés non représentés : 11
<u>Vice-présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Murielle JABÈS (7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Georges BREDENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Conseillers communautaires - Membres du bureau :</u> Mme Josiane GATIBELZA Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Max CÉLIGNY
<u>Autres conseillers communautaires :</u> Mme Lise Claude AZÈDE M. Chazy CIRANY M. Harry DURIMEL

Absents : 9
<u>Vice-président :</u> M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Autres conseillers communautaires :</u> M. Jean-Luc CÉLIGNY Mme Juliana FENGAROL M. Daniel MARSIN M. Alix NABAJOTH M. Jean-Charles SAGET M. Patrick SELLIN Mme Kitty WALPO Mme Nadège THÉOPHILE



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Renée-Georges NABAJOTH-DELOUMEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,;
- VU l'instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du conseil au président;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 21 octobre 2019 ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1-** D'affecter le résultat 2018 du *budget environnement et cadre de vie* comme suit :

4 595 166,40 € en section de fonctionnement au compte R002

434 765,18 € en section d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisés.

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président et le directeur général de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération



La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **05 NOV. 2019**

Le Président



*Eric JALTON*

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le **05 NOV. 2019**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **06 NOV. 2019**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **06 NOV. 2019**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **06 NOV. 2019**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le **06 NOV. 2019**

971-200018653-20191023-20191007705-DE

ccusé certifié exécutoire

réception par le préfet : 05/11/2019

affichage : 05/11/2019

pour l'autorité compétente par  
légation 971-200018653-20191023-20191007705-D

